



Compte-rendu du CTA du 19 novembre 2018



Politique indemnitaire :

La création de l'académie Grand-Est au 1/1/2020 va obliger à harmoniser la politique indemnitaire entre les 3 académies du Grand-Est.

Il n'y aura plus que des BOP (Budgets Opérationnels de Programme) uniques Grand-Est dans un peu plus d'un an. Plus de différenciation entre Nancy-Metz, Reims et Strasbourg.

Tout dans un pot commun en quelque sorte.

Il faudra aussi faire converger les catégories de postes (1, 2 ou 3) car les cartographies des postes ne sont pas forcément les mêmes d'une académie à l'autre. Il y aura certainement des groupes de travail sur ce thème.

Cependant, un financement important est visiblement prévu par le ministère pour que l'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels ATSS du Grand-Est ne se fasse pas par le bas.

Fusion des académies :

La rectrice a reçu une lettre de mission des deux ministres pour conduire une proposition de feuille de route pour la fusion des académies qui aura lieu le 1er janvier 2020. Feuille de route pour janvier 2019. C'est une proposition avec le contexte, en termes de projets de ce que sera cette académie du Grand Est, sa gouvernance, les rôles de chacun des sites, le siège du rectorat, les sites des anciens rectorats, qui conserveront tous leurs services, le rôle des DASEN, le pilotage avec 10 DASEN. Périmètres inchangés jusqu'en 2022. Organigramme : implantation des services, comment on va organiser les services académiques et départementaux. FAQ sur le site académique. Pas de mobilité géographique forcée, accompagnement des personnels si mobilité fonctionnelle.

Ateliers métier inter académiques : affaires juridiques, examens et concours ? Il faudra harmoniser les pratiques entre académies.

Des GT seront organisés sur les conseillers techniques (DANE orientation, etc.).

Des propositions d'évolution et d'organisation : soit mono site expert sur certaines fonction, ou spécialisation fonctionnelle des sites ou des sites miroirs (3 sites ayant les mêmes compétences et les mêmes divisions).

La rectrice n'a donné aucune directive, les groupes doivent donner les avantages et inconvénients des différents scénarios.

Réunion mercredi prochain pour le retour des ateliers.

Chaque site conserve le même nombre de personnels.

Les textes réglementaires de fusion vont paraître en février-mars car ils enclenchent l'accompagnement statutaire des personnels.

Il doit y avoir une valeur ajoutée pour chaque site... complexe à trois académies.

Dialogue social : une première partie sera réalisée au niveau du Comité Technique Ministériel (CTM) afin de valider ou invalider les propositions des différentes académies. Lorsque la feuille de route sera validée, on lancera un dialogue social dans l'académie, de façon plus précise.

Pour préparer la rentrée 2020, il y aura des BOP uniques (Grand-Est) à l'automne 2019.

Télétravail :

Un groupe de travail a eu lieu le 3 octobre. La possibilité du télétravail pour les services académiques et aussi à la marge pour les EPLE pour les personnels administratifs et ITRF intéressés va être ouverte. Les documents télétravail ont été validés au CHSCTA du 7 novembre.

Les demande seront étudiées au fil de l'eau pour l'année scolaire 2018-2019 puis ensuite, il y aura une campagne par an en mars, comme pour les temps partiels. Le télétravail est limité à deux jours par semaine, est le résultat d'un accord contractuel entre l'agent et son supérieur hiérarchique. Toutes les tâches ne sont pas éligibles au télétravail. Tout doit être négocié entre l'agent et sa hiérarchie.

2 abstentions (FO) et 8 pour.